Commission des Calendriers, Coupes et Championnats (séniors)

Réunion du 17 juillet 2025	Procès Verbal

Président : R. Loubeyre
Présents : Ch. Bilbaut, Y. Blanc, Fr. Fillon, J. Maze, M. Salesse, B. Rigal

Invités : N. Lamotte, B. Madamour
(membres de la Commission des Clubs Séniors)

Excusés : G. Chevalier, J. Llinarès, A. Mespoulhès, V. Nolorgues, S. Potel

Point sur les engagements :

A ce jour, le District dénombre :

- 59 Clubs en activité
- 93 équipes « séniors masculins »

Championnat Séniors Féminin :

L'organisation du Championnat Féminin sera proposée ultérieurement, les engagements des équipes étant reçus jusqu'au 16 août pour un début de compétition prévu le 21 septembre.

Entente séniors :

(sous réserve d'accord du Bureau du Comité Directeur en date du 21 juillet 2025)

F. C. Junhac – Montsalvy (3) avec U. S. du Haut Célé (2)

Changement de nom :

Ydes Sport devient : Entente Minier - Ydes

Courriers de Clubs :

A.S. Naucelles :

Mise en sommeil pour la saison 2025 – 2026

U. S. Saint-Flour (3) :

Cette équipe n'est pas engagée cette saison

Ent. Anglards – Salers – Saint-Bonnet (2), C. S. Arpajon (3), U. S. Vallée de l'Authre (4) :

création d'équipes réserves

Ent. Anglards – Salers – Saint-Bonnet, F. C. de l'Artense, U. S. Carlat – Cros de Ronesque, A. S. Cezens, A. S. Chaudes-Aigues – Neuvéglise sur Truyère, U. S. Labrousse – Vezels, F. C. de la Planèze, F. C. des Quatre Vallées, Ent. Stade Riomois – Condat, Am. S. Yolet

La Commission des Calendriers et le Secrétariat du District prendront en compte les demandes diverses de ces Clubs dans la mesure du possible lors de la constitution des poules et de la programmation des rencontres dans les différents Championnats.

POULES des CHAMPIONNATS 2025 – 2026

La composition des poules ci-dessous est proposée sous réserves de validation par le Bureau du Comité Directeur du 21 juillet 2025 et d'apurement d'éventuelles procédures en cours ou à venir.

1 poule de 12 équipes

F. C. Ally – Mauriac, C. S. Arpajon, Jordanne F. C., F. C. Junhac – Montsalvy, F. C. Massiac – Molompize – Blesle, Ent. Nord Lozère (2), A. S. Pleaux – Rilhac, F. C. des Quatre Vallées, Roannes – Ytrac Foot, Am. S. Sansac, Sud Cantal Foot, U. S. Vallée de l'Authre (2).

1 poule de 12 équipes

F. C. Artense, Carladez – Goul Sp., U. S. de la Cère, Sp. Châtaigneraie Cantal (2), A. S. Chaudes-Aigues – Neuvéglise, U. S. Crandelles, A. S. Espinat (2), F. C. Moussages, U. S. Murat (2), F. C. Pays de Rance (2), U. S. Saint-Flour (2), Ent. Stade Riomois - Condat.

3 poules de 10 équipes

Poule A

A.S. Anglards de Saint-Flour, F. C. La Chapelle – Saint-Poncy, Ent. Sp. Margeride, F. C. Massiac – Molompize – Blesle (2), U. S. Murat (3), A. S. Neussargues, Ent. Nord Lozère (3), Et. S. Pierrefort, Saint-Georges Sp. L., A. S. Yolet.

Poule B

F. C. Ally – Mauriac (2), Aspre F. C. Fontanges, Ayrens Sp., U. S. Besse, U. S. Carlat – Cros de Ronesque, Jordanne F. C. (2), Ent. Minier – Ydes, S. C. Saignes, Ent. Stade Riomois – Condat (2), U. S. Vallée de l'Authre (3).

Poule C

C.S. Arpajon (2), Am. S. Belbex (2), U. S. Cère et Landes, U. S. du Haut Célé, F. C. Junhac – Montsalvy (2), Roannes – Ytrac Foot (2), Am. S. Sansac (2), Ent. Sp. Saint-Mamet, Sud Cantal Foot (2), C. S. Vézac.

3 poules de 10 équipes et 1 poule de 9 équipes

Poule A

F. C. Albepierre – Bredons, F. C. Cézallier – Alagnon, A. S. Cezens, A. S. Chaudes-Aigues – Neuvéglise (2), F. C. La Chapelle – Saint-Poncy (2), F. C. Massiac – Molompize (3), A. S. Neussargues (2), F. C. Planèze, Saint-Georges Sp. L. (2), A. S. Saint-Just.

Poule B

F. C. Ally – Mauriac (3), Ent. Anglards – Salers – Saint-Bonnet (2), F. C. Artense (2), U. S. Chaussenac, U. S. Loupiac, Ent. Minier - Ydes (2), A. S. Pleaux – Rilhac (2), A. S. Trizac, A. S. Vebret – Antignac.

Poule C

Ent. Anglards – Salers – Saint-Bonnet, C. S. Arpajon (3), U. S. Cère et Landes (2), U. S. Crandelles (2), U. S. Giou de Mamou, F. C. Quatre Vallées (2), Reilhac 0mnisport, U. S. Siran, U. S. Vallée de l'Authre (4), A. S. Vebret – Antignac (2).

Poule D

Carladez – Goul Sp. (2), U. S. de la Cère (2), F. C. Junhac – Montsalvy (3), U. S. Labrousse – Vezels, F. C. Pays de Rance (3), Et. S. Pierrefort (2), Et. S. Saint-Mamet (2), A. S. Sansac (3), Vallée du Siniq F. C., C. S. Vézac (2).

Montées et descentes règlementaires en fin de saison 2025 - 2026

Application de l'Article 5 du Règlement Intérieur et de Championnat selon la situation des équipes concernées

en D1 :

le premier et le second accèdent à la R3
les deux derniers de la poule descendront en D2

en D2 :

le premier et le second accèdent à la D1
les trois derniers de la poule descendront en D3

en D3 :

le premier de chaque poule montera en D2
les deux derniers de chaque poule descendront en D4

en D4 :

le premier de chaque poule et autant de meilleurs seconds que nécessaire monteront en D3

Calendrier 2025 – 2026

Dates des journées de Championnat :

Poules de 12 équipes :

Aller :

07 et 21 septembre, 05, 19 et 26 octobre, 09, 16, 23 et 30 novembre, 07 et 14 décembre

Retour :

15 février, 01, 08, 22 et 29 mars, 19 et 26 avril, 03, 10, 17 et 31 mai.

Poules de 10 équipes :

Aller :

07 et 21 septembre, 05, 19 et 26 octobre, 09, 16 et 30 novembre, 07 décembre.

Retour :

15 février, 01, 08 et 29 mars, 19 et 26 avril, 03, 17 et 31 mai.

Coupe du Cantal

57 équipes engagées :

Clubs de Ligue :	9
D1 :	10
D2 :	7
D3 :	17
D4 :	14

Le Club de Reilhac Omnisport n'a pas souhaité s'engager en Coupe du Cantal et en Coupe Barrès.

1er tour le 14 septembre :

D4 : 14 + **D3** : 10 = 24 participants

2ème tour le 28 septembre :

12 qualifiés + **D3** exempts du 1er tour : 7 + **D2** : 7 = 26 participants

Seizièmes de finale le 02 novembre :

13 qualifiés + **D1** : 10 + clubs de **Ligue** : 9 = 32 participants

Dates prévues au Calendrier Général :

Huitièmes le 22 février
Quarts de finale le 06 avril
Demi-finales le 14 mai
Finale le dimanche 14 juin (*à confirmer*) à Arpajon

Coupe Combourieu (42 équipes participantes)

Barrages le 21 décembre (10 rencontres)

Seizièmes le 08 février
Huitièmes le 15 mars
Quarts de finale le 06 avril
Demi-finales le 14 mai
Finale le dimanche 14 juin *(à confirmer)* à Arpajon

Coupe Barrès (42 équipes participantes)

Selon la proposition du Comité Directeur adoptée lors de l'Assemblée Générale du District, le 21 juin dernier à Aurillac, la Coupe Barrès se déroulera cette saison en deux phases :

Phase de Championnat :

5 journées => 12 octobre, 02 et 23 novembre, 14 et 21 décembre

Phase éliminatoire :

Seizièmes le 08 février
Huitièmes le 15 mars
Quarts de finale le 06 avril
Demi-finales le 14 mai
Finale le samedi 07 juin

La programmation de la première phase, dite « de championnat », en trois ou cinq journées, sera établie après la réunion du Comité Directeur du District qui se réunira début septembre et définira le nombre de poules dans lesquelles seront affectées les 42 équipes participantes :

7 poules de 6 équipes ou 8 poules de 4 équipes et 2 poules de 5 équipes.

Questions diverses

Coupes départementales :

A la demande de la Commission des Clubs Séniors, les rencontres des quarts de finale et demi-finales des Coupes Combourieu et Barrès se dérouleront sur terrains neutres.
Les Clubs intéressés par l'organisation de ces rencontres devront adresser leurs candidatures à la Commission des Coupes qui désignera les terrains en fonction des différents tirages au sort.
Le Comité Directeur du District choisira le Club organisateur de la Finale de la Coupe Barrès et de la Finale de la Coupe du Cantal Féminine parmi les candidatures reçues suite à l'envoi du cahier des charges à tous les Clubs début janvier.

Rappels

Feuille de match informatisée (F.M.I.) :

L'utilisation de la Feuille de match informatisée est obligatoire sur toutes les rencontres des Championnats et des Coupes.

Nota : sa transmission doit être effectuée le dimanche avant 20 h 00.

Demandes de report de rencontres :

La Commission précise qu'aucun report de rencontre programmée selon le calendrier général ne sera accordé pour des motifs divers :

Evénements locaux *(foire, fête, exposition…)*, tournoi de jeunes, Coupe Gambardella – Crédit Agricole, déplacement pour une manifestation sportive *(Ligue 1, Ligue 2, Top 14…)*, etc…

par contre :

Une rencontre pourra être avancée en cas d'accord entre les deux Clubs concernés (cf : Article 15 du RIC du District du Cantal, modifié en Assemblée Générale du 21/06/2025).

Un Club pourra être laissé libre à une date non utilisée au calendrier général par une journée de championnat s'il en fait la demande suffisamment tôt.

Toutes les décisions ci-dessus sont susceptibles d'appel en vertu de l'Article 32 des Règlements généraux, dans un délai de 7 jours à compter de la date de parution du présent procès verbal.

Le Président de la Commission des Calendriers, Coupes et Championnats,
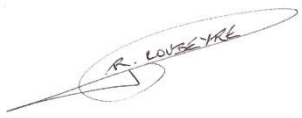
R. Loubeyre